

COMITE SYNDICAL DU 29 mars 2023

Séance de 18h00

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
SIVOM DE BREHEC
ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars deux mil vingt-trois, les membres du Comité Syndical du SIVOM de BREHEC, se sont réunis à la Mairie de PLOUEZEC sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Plouha : M. GOURDAIN Michel, Mme Le PUT Danie, Mme PETIT Françoise, M. HUON Ludovic
Plouézec : M. SIMON Yvon

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MANGOLD Jacques donne procuration à M. SIMON Yvon

Absents excusés : M. LE COADOU Cédric, M. ROBIGO Gilles, M. MANGOLD Jacques, M. PAGNY Gilles

Également présentes : Mme ROUAULT Lucie, Mme MANDROUX Cynthia

Secrétaire de séance : M. SIMON Yvon

Début de séance : 18h05

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du dernier Compte rendu du Comité Syndical du 1er mars 2023

II. Finances

- 2.1 Comptes de gestion 2022 (budgets SIVOM et port de Bréhec)
- 2.2 Comptes administratifs 2022 (SIVOM et port)
- 2.3 Affectation des résultats 2022 sur les budgets 2023 (SIVOM et port)
- 2.4 Budgets primitifs 2023 (SIVOM et port)
- 2.5 Durée d'amortissement des frais d'aménagement Port de Bréhec.

III. Questions diverses.

- 3.1 Information courrier Monsieur HAMON (ci-joint)

Avant de commencer la séance, M. GOURDAIN explique à l'Assemblée la situation du Comité pour les représentants de Plouézec par la démission de certains élus de l'équipe municipale dont des élus du SIVOM.

I. Approbation du dernier Compte rendu du 01 mars 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Finances

M. GOURDAIN informe à l'Assemblée qu'il a fait appel au quorum afin de voter les budgets du SIVOM et du Port de Bréhec.

M. GOURDAIN propose de voter les documents budgétaires liés au port de Bréhec puis ceux du SIVOM comme suit compte de gestion / compte administratif/ affectation du résultat/ budget prévisionnel).

M. GOURDAIN rappelle que le budget du port a été validé par le Conseil Portuaire.

2.1 Comptes de gestion 2022 (budgets SIVOM et port de Bréhec)

Le Président précise qu'après vérification, le compte de gestion 2022 du trésorier est conforme au centime près avec le compte administratif 2022.

Le Président du SIVOM propose au Comité syndical d'approuver le compte de gestion 2022.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le Compte de gestion du Port de Bréhec.

2.2 Comptes administratifs 2022 (SIVOM et port)

Présentation des comptes administratifs, Monsieur Michel GOURDAIN, Président, présente donc les deux comptes administratifs 2022 : le budget principal et le budget du port, et les soumet au vote des élus.

SIVOM DE BREHEC

Section Fonctionnement :

- Recettes : 277 565.13 €
- Dépenses : 253 419.54 €

Excédent reporté : 25 819.04 €

Section Investissement :

- Recettes : 45 813.40 €
- Dépenses : 58 776.56 €

Excédent reporté : 192 585.44 €

PORT DE BREHEC

Section Fonctionnement :

- Recettes : 37 494.39 €
- Dépenses : 48 407.04 €

Excédent reporté : 17 763.54 €

Section Investissement :

- Recettes : 17 211.90 €
- Dépenses : 13 914.66 €

Excédent reporté : 51 223.98 €

M. GOURDAIN sort de la salle et M. SIMON préside.

Le budget 2022

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le Compte de gestion 2022 du :

- SIVOM
- Port de Bréhec.

2.3 Affectation des résultats 2022 sur les budgets 2023 (SIVOM et port)

PORT DE BREHEC

Le Président rappelle que l'exercice 2021 fait apparaître en résultat de fonctionnement un excédent de 28 676.19 € qu'il propose d'affecter de la manière suivante :

Proposition d'affectation du résultat :

Compte 1068 (investissement) : 0 €

Compte 002 (fonctionnement recette) : 28 676.19 €

Concernant l'affectation du résultat du port de Bréhec, le président propose de laisser l'excédent en fonctionnement.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Le Président indique à l'assemblée que la reconduction de la participation d'un montant de 90 000€ de chaque commune (Plouha et Plouézec). Il précise que cela a été vu avec les maires des deux collectivités.

2.4 Budgets Primitifs 2023

SIVOM DE BREHEC

- Section fonctionnement : Recettes = Dépenses : 300 690 €
- Section investissement : Recettes = Dépenses : 212 885 €

PORT DE BREHEC

- Section fonctionnement : recettes et dépenses : 56 196 €
- Section investissement : recettes = dépenses : 69 855€

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs pour l'année 2023 :

- Budget SIVOM
- Budget Port de Bréhec

2.5 Durée d'amortissement : aménagement général Port de Bréhec.

M. Le Président indique que le village portuaire a été remise en état.
Puis, il précise que le fonds de concours a été pris en charge par Leff Armor Communauté pour l'aménagement du Port.

Le Président expose que dès lors que des travaux sont effectués sur le territoire du port de Bréhec il convient de les amortir sur une période qui ne peut dépasser trois ans (compte 28181).

Le Président propose au Comité Syndical d'amortir les frais d'aménagement général à compter de l'exercice 2023 comme suit :

AMORTISSEMENTS BUDGET PORT DE BREHEC

ETAT DE L'ACTIF

Compte 28181 – aménagement général

A amortir sur 3 ans

DEMONTAGE REMONTAGE GARDE CORPS	4 250,00
total	4 250.00

Plan d'amortissement

Année	Montant de base	Amortissement	Cumul Amortissement	Valeur Nette Comptable
2023	4250,00	1 418	1 418	2 832
2024	4250,00	1 418	2 836	1414
2025	4250,00	1 414	4 250	0

Prévoir au BP 2023 - Budget Principal du SIVOM

1 418 €

Dépense de fonctionnement042 - 6811

Recette d'investissement 040 - 28181

TOTAL DES CREDITS A INSCRIRE AU budget 2023 Port de Bréhec

040 - Opération d'ordre - Recettes d'investissement

Comptes	Intitulés	Montants
28031	Frais études pour digue	543,00
28145	Travaux dans le port	3 326,00
28151	Travaux dans le port	61,00
28181	Travaux dans le port	960,00
28181	Rambarde sur le port	1 846,00
28181	Travaux Digue de Bréhec	10 475,00
28181	DEMONTAGE REMONTAGE GARDE CORPS	1 418,00
TOTAUX AU 31/12/2023		18 629,00

042 - Opération d'ordre - Dépenses de fonctionnement

Comptes	Intitulés	Montants
6811	Amortissements	18 629,00
TOTAUX AU 31/12/2023		18 629,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, d'amortir les frais d'aménagement général du Port de Bréhec non suivis de réalisation (compte 28181) à compter de l'exercice 2023 et pour une durée de 3 ans comme détaillé ci-dessus.

III. Questions Diverses

3.1 Information courriers de Monsieur HAMON (ci-joints)

Monsieur HAMON est présent à la réunion à la suite de ses courriers du 06 mai 2020, du 16 octobre 2020 et celui du 13 février 2023.

MON Maurice
Route de Bréhec
22470 PLOUEZEC

Plouézec le 06 mai 2020

Monsieur le Président
S.I.V.O.M. de BREHEC
Mairie de Plouézec
22470 PLOUEZEC

Monsieur le Président,

Par courrier du 09 octobre 2019, je vous avais fait part de quelques observations et suggestions que je devais développer lors du conseil syndical du 11 octobre. A la clôture de l'ordre du jour et conformément à l'article L2121-18 du C.G.C.T., avec votre autorisation, j'avais commencé mon intervention, mais je fus interrompu par les représentants de l'association "Anse de Bréhec", mettant ainsi fin à ma prise de parole.

Avant la mise en place officielle des nouveaux conseils municipaux et des délégués aux différentes commissions que chacun doit être concerné par les informations, je fais un rappel de mes suggestions en développant certains points:

--- **Vitesse excessive des véhicules:** la réglementation de la vitesse en zones 50 et 20 n'est pas respectée, dommage que ma suggestion présentée lors des réunions publiques, était de placer des ralentisseurs (chicanes ou plateaux surélevés comme réalisés à Plouézec) n'a pas été suivie, car la sécurité des piétons et riverains sur cette longue partie de chaussée rectiligne, hors de la zone piétonnière, n'est pas assurée malgré des passages piétonniers.

--- **Libérer les 06 emplacements de stationnement près de l'esplanade:** l'autorisation de stationner ne nuirait pas à la sécurité des piétons, et permettrait du stationnement déjà très restreint.

et autres remorques
--- **Suppression du stationnement des remorques à bateaux sur les emplacements prévus pour les camping-cars sur le grand parking:** les camping-cars stationnent rarement sur ces emplacements, en divisant ces 07 grandes places par des obstacles (genre gabions), permettrait encore 07 stationnements pour les autres véhicules et en obligeant le stationnement des remorques à bateaux sur la partie enherbée.

--- **Création d'un parking enherbé en bordure EST de la route de la corniche (documents cadastraux déjà en votre possession):** ce terrain inculte et plat, sans grands travaux à réaliser, permettrait encore du stationnement pour les touristes qui désireraient visiter et pour les plagistes.

--- **Agrandissement du grand parking sur la partie sud-est (ex. propriété Payen).**

--- **Programmation de l'éclairage public à 20 heures/ 22 heures 30 hors saison estivale comme les autres villages de Plouézec:** ce réglage de système de programmation ne doit pas être insurmontable, il faut se renseigner auprès de personnes compétentes pour le réaliser.

--- **Organisation d'horaire de transport en commun (tibus) en saison estivale:** possibilité de voir avec les élus départementaux pour créer des plages horaires, au moins, en début et fin de l'après-midi. Ce dispositif permettrait de diminuer le trafic de véhicules.

travaux effectués --- **Replacer le panneau "Route des Terre-neuvas" au bas de la RD 54 C.**

Etant à votre disposition pour, éventuellement, voir sur place les modalités à étudier ces propositions, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Maurice HAMON



HAMON Maurice
9 route de Bréhec
22470 PLOUEZEC

Plouézec le 16 octobre 2020

Monsieur le Président
S.I.V.O.M. de Bréhec
Mairie de Plouha
22500 PLOUHA

Monsieur Le Président,

Aux élections de septembre 2020, le S.I.V.O.M. de Bréhec a élu partiellement de nouveaux membres au sein du comité syndical.

Je me permets, en qualité de riverain et observateur assidu du site de Bréhec, de vous rappeler mes observations sur certains points que j'avais présentées dans mes courriers du 06 mai 2020 (rappel du courrier du 09 octobre 2019), qui n'ont pas été étudiées, dont vous trouverez ci-joint une copie.

Le point **crucial** à Bréhec est le manque de pouvoir d'accueil des véhicules, les possibilités de stationnement ont été réduites avec les différents aménagements successifs du site, ce qui oblige les personnes désireuses de profiter des loisirs de Bréhec de stationner au delà des zones autorisées ou de s'en priver.

Pour cela, vu la publicité élogieuse faite sur notre région, il serait urgent de se mobiliser pour mettre en oeuvre un meilleur moyen d'accueillir, de conserver le tourisme, et de l' inviter à revenir, ce qui, actuellement n'est pas le cas avec cette restriction de stationnement.

D'autres améliorations pourraient être envisagées:

- agrandir la partie enherbée sur la partie sud du grand parking jusqu'à la limite de propriété
- réglementer la durée de stationnement des véhicules sur le " Point de vue Beau rivage "
- remplacer les plantes desséchées et manquantes
- libérer les emplacements condamnés des annexes dans les râteliers

Je suis à votre disposition pour voir, en concertation avec vous et les délégués concernés, les améliorations qui peuvent être envisagées.

Je souhaiterais que ces courriers soient soumis à l'ordre du jour d'un prochain conseil syndical pour une décision collégiale des délégués avisés de mes suggestions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Maurice Hamon



Copie à: Madame la Vice-présidente du S.I.V.O.M. de Bréhec
Monsieur le premier-adjoint au maire de Plouézec

Hamon Maurice
9 route de Bréhec
22470 PLOUEZEC

Plouézec le 13 février 2023

Monsieur le Président
S.I.V.O.M. de Bréhec
Mairie de Plouézec
22470 PLOUEZEC

Monsieur le Président

Chaque année, par courriers, depuis 2019, je vous sou mets, comme avant à votre prédécesseur, mes suggestions qui jusqu'à maintenant sont sans réponse, à part une réponse de Monsieur le Maire de Plouézec " il interrogerait Monsieur le Président du S.I.V.O.M. Qu'une réponse circonstanciée soit apportée à mes propositions ". Le message est-il passé?

Après consultation du registre des délibérations et des comptes- rendus des comités syndicaux, la réception de mes courriers ne sont pas à l'ordre du jour des comités syndicaux.

Pour pallier à ces manquements, je me permets de transmettre à chaque élu délégué aux comités syndicaux du S.I.V.O.M. Responsable et engagé dans les décisions à prendre, une copie de ce courrier ainsi qu'une cpie de mon courrier du 06 mai 2020, expliquant la possibilité de toujours améliorer l'accueil des touristes sur le site de Bréhec.

A utres observations hors de mon courrier du 06 mai 2020:

- Remplacer les plantes desséchées ou manquantes
- Obliger les riverains concernés d'élaguer la végétation gênant la circulation des piétons sur les trottoirs.
- Replacer les panneaux de signalisation.
- Défricher le terrain enherbé bordant au sud le grand parking.
- Réglementer l'occupation des rateliers à annexes sur le port: Annexes détériorées et inutilisables et
- Libérer les emplacements libres et cadenassés.
- Rétablir l'éclairage de nuit sur le port.
- Refuser l'autorisation en saison estivale à titre privé l'occupation des emplacements de stationnement des véhicules sur le grand parking ou ailleurs (15 emplacements étaient réservés à l'entreprise Morellec le 05 aout 2020 de 10 heures à 17 heures pour repas d'entreprise chez Tonton
- Faire paraître dans la presse locale les prévisions des réunions des comités syndicaux
- Affichage des comptes-rendus des comités syndicaux.

Je rappelle que si vous considérez mes suggestions et observations recevables après étude je suis à votre disposition, ainsi qu'aux élus au S.I.V.O.M., Individuellement ou en groupes, la possibilité de les solutionner.

Dans l'attente de solution, veuillez agréer Monsieur le Président l'expression de mes sincères salutations

Copie à: Madame la Vice-présidente du S.I.V.O.M.
Monsieur le Maire de Plouézec
Monsieur le Maire de Plouha
Monsieur le premier-adjoint au Maire de Plouézec
A tous les élus délégués au S.I.V.O.M



Monsieur HAMON soumet des propositions pour le site de Bréhec à Monsieur Le Président du SIVOM.

Monsieur Le Président répond devant l'assemblée aux questionnements de Monsieur HAMON.

En effet, Monsieur GOURDAIN précise que la réglementation et le pouvoir de police dépendent du lieu où l'infraction est commise car ils se présentent comme tel : 10 % appartiennent au SIVOM et 90 % sont départager entre Plouha et Plouézec

De plus, pour donner suite à la remarque de Monsieur HAMON concernant les réservations privées des parkings publics, Monsieur GOURDAIN insiste sur le fait qu'il n'y a pas lieu de réserver (à titre privatif) des emplacements publics sauf sur arrêté du Maire.

Concernant la diffusion publiques des informations concernant le SIVOM, Monsieur HAMON ne comprend pas pourquoi les réunions du Comité Syndical du SIVOM ne paraissent pas dans la presse. Monsieur Le Président explique qu'il y a un manque de communication et d'informations des Comités Syndicales de la part de la presse.

Monsieur HAMON indique le manque d'éclairage au niveau du Port.

Mais Le Président précise que, selon la loi, le port ne peut pas être éclairer la nuit car cela peut nuire à la vie maritime (poissons).

De plus, Monsieur GOURDAIN explique qu'un Maître de Port est présent sur le Port afin d'assurer son bon fonctionnement.

La séance est levée à 19H05.